

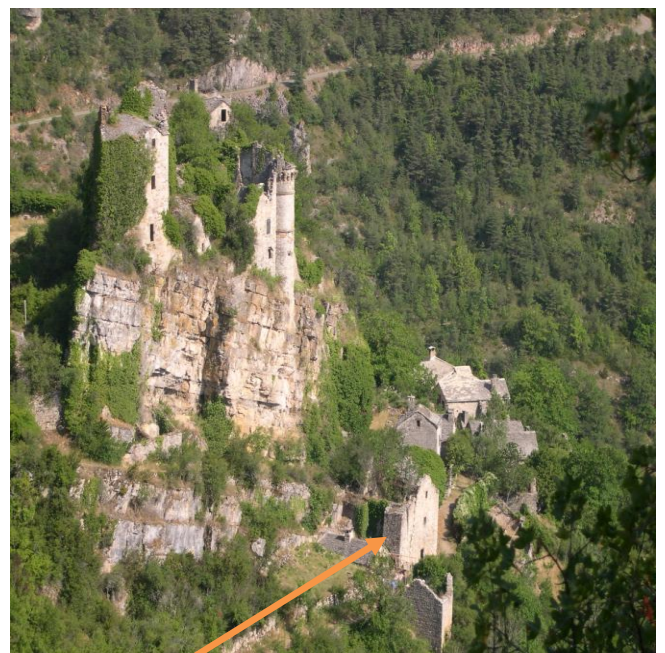


Restauration du patrimoine : réalisation d'une toiture en lauzes calcaires - Dossier présenté à la Fondation du Patrimoine (projet de lancement d'une souscription)

Maison de l'association Vivre Montméjean : projet de salle d'exposition destinée aux visiteurs du village

Aménagement d'un lieu d'interprétation du site avec les thèmes suivants :

- histoire des seigneurs et du village,
- modes de vie traditionnels,



Village situé dans le périmètre :

- Classement Unesco Cévennes et Gds Causses
- Site inscrit Vallée de la Dourbie
- Parc Régional Grands Causses

La maison objet de la demande de subvention et dont la restauration est assurée par les adhérents de l'association depuis 2007



Association Vivre Montméjan 12720 St-André-de-Vézines

DOSSIER PRESENTE A LA FONDATION DU PATRIMOINE

1. L'association Vivre Montméjan en quelques mots.

Créée officiellement le 25 mars 1997, l'association Vivre Montméjan s'est donnée pour objectifs (article 2 des statuts) de « *sauvegarder l'intégrité du site et du patrimoine architectural de Montméjan et ... [de] promouvoir sa mise en valeur par toute action appropriée à l'initiative des résidents...* ».

A ce titre, l'association a, à son actif, plusieurs réalisations parmi lesquelles :

- la réhabilitation de divers éléments de patrimoine (reprise des parapets du pont, réfection dans le village et à proximité de murs de soutènement en pierre sèche, restauration du linteau du colombier...)
- la mise en valeur et aménagement de la source de Montméjan, exhumation de vasques anciennes creusées dans le rocher (action ayant obtenu un prix au concours de la communauté de communes de Millau – Gds Causses pour la réhabilitation du patrimoine en 2004)
- la réalisation d'un sentier botanique « René PICAL » ouvert en 2001, la collaboration à l'ouvrage « La flore médicinale du Causse Noir » et la diffusion depuis 2006 d'une plaquette d'information sur le sentier diffusée dans les sites touristiques et les syndicats d'initiative (plaquette cofinancée par le parc régional des Grands Causses)
- l'organisation d'un repas tous les étés (sauf en 2009 pour des impératifs de sécurité liés à l'effondrement d'une maison) Ces repas préparés exclusivement au four à pain communal, réunissent amis de Montméjan et visiteurs de passage séduits par le site (une centaine de personnes à chaque édition).

L'association a pris le parti de privilégier, pour l'ensemble de ses actions, le travail en partenariat avec les collectivités concernées (commune de St-André-de-Vézines, communauté de communes Millau – Grands Causses, Conseil Général, Parc Régional des Grands Causses etc.)

2. Bref historique de l'opération, travaux réalisés par l'association.

Dans le cadre de ses actions visant à la protection et à la sauvegarde du patrimoine, notamment bâti, l'association Vivre Montméjean a fait l'acquisition, fin 2006, d'une maison à l'état de ruine dans le but de la restaurer.

La décision d'acquérir a, par ailleurs pour objectif, d'éviter que les désordres affectant ce bien ne provoquent à terme son effondrement total et ne compromettent la sécurité des visiteurs du site (la maison surplombe le sentier botanique empruntant le chemin menant à la Roque Ste-Marguerite).

Le permis de construire a été délivré en 2007 et aussitôt l'association a entrepris le déblaiement manuel de la cinquantaine de m³ de pierres et gravats résultant de l'effondrement de la voûte supportant à l'origine la toiture de lauzes.

Les travaux de restauration et de consolidation proprement dits ont pu alors commencer. Ils sont en cours de finition pour ce qui concerne la consolidation des éléments de structure (murs porteurs et voûte entre rez-de-chemin et étage).

Pour définir les principes constitutifs de cette opération, l'association a pris conseil auprès de M. SIMONIN (Murs et remparts) et d'un architecte libéral spécialisé en restauration de patrimoine.

Les travaux sont entièrement réalisés par les adhérents de l'association à raison d'un ou deux samedi par mois.

Ces travaux consistaient en de nombreuses reprises sur les murs périphériques et en la reconstruction des ouvertures sur la façade sud-est. Pour assurer la stabilité du mur pignon sud-ouest, il a été nécessaire de le démolir partiellement dans sa partie supérieure, pour réaliser un chaînage qui assure son encrage au reste du bâtiment et ensuite de le reconstruire.

Avant que la réalisation de la toiture, objet de la demande de subvention, ne puisse intervenir, il reste à construire un arc diaphragme en partie centrale du bâtiment afin de limiter les portées de la dalle béton de toiture qui supportera la couverture du bâtiment en lauzes calcaires. Cet arc diaphragme devrait être terminé au cours du 2^{ème} semestre 2012

Pour l'ensemble de ces travaux, aucun financement public n'a été sollicité. L'association a couvert les dépenses avec ses ressources propres (cotisations des adhérents et majoritairement recettes provenant du repas annuel estival).

3. Destination du bâtiment – Intérêt touristique de l'opération.

La restauration de ce bâtiment permettra la création d'une salle de réunion au 1^{er} étage avec mezzanine).

Par ailleurs, l'association envisage d'aménager la pièce voûtée (niveau bas avec accès direct au sentier botanique) qui pourrait constituer un espace d'interprétation du site pour les visiteurs et les personnes qui fréquentent le sentier botanique.

Les différents thèmes sur lesquels se concentre l'action de l'association y seraient présents :

- découverte de la flore présente sur le sentier et aspects géologiques (documents d'interprétation et panneaux explicatifs)
- histoire du lieu (copies de documents d'archives concernant la période seigneuriale, tableaux généalogiques des lignées de seigneurs de Montméjan, situation cadastrale aux XV^{ème}, XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles). Ces éléments seraient tirés de l'ouvrage que l'association se propose d'éditer sur l'histoire de Montméjan et du moulin de Corp du XIII^{ème} au XX^{ème} siècle.
- actions de restauration de maisons engagées sur le village (illustration d'un début de renaissance d'un village après des décennies d'abandon).

Cette opération de restauration et l'affectation prévue pour le bien nous semble constituer un prolongement intéressant au sentier botanique créé par l'association en 2001. De nombreux visiteurs attirés par le site ou le sentier botanique sont demandeurs d'informations sur l'histoire du village et les modes de vie traditionnels des habitants du lieu.

De plus, cette action pourrait également apporter un complément aux thématiques envisagées par la communauté de communes Millau-Grands Causses dans le cadre de l'opération de mise en valeur du site de Roquesaltes et permettre aux visiteurs d'avoir une approche des modes de vie tant sur le causse que dans les villages situés dans les vallées.

4. Objet de la demande de subvention – Travaux, devis et plan de financement.

L'association a présenté en novembre 2012 et début 2013 une série de demandes de subventions auprès des collectivités territoriales et organismes susceptibles de concourir au financement du projet (voir liste en page 6). La plupart des réponses reçues ont été négatives compte tenu du contexte de réduction des dépenses publiques et de désengagement de certains organismes. Seuls les concours du député de la circonscription par le biais de la réserve parlementaire et celui de la Fondation du Patrimoine sous forme de lancement d'une souscription, permettaient d'envisager un financement partiel du projet.

Ces concours, auxquels s'ajoutait l'autofinancement de l'association, ne suffisaient cependant pas à équilibrer le plan de financement initialement envisagé. Face à cette situation, l'association a dû renoncer à faire réaliser les travaux par des entreprises spécialisées.

Pour parvenir à couvrir ce bâtiment tout en respectant les contraintes du site, l'association s'est résolue à réaliser elle-même les travaux (bénévoles encadrés par 2 anciens maçons).

Le contact de l'association auprès de la fondation (M. MASSACRIER) ayant précisé qu'il était possible de lancer une souscription pour financer une partie des achats de matériaux (charpente bois, volige et lauzes...), il a été décidé de renouveler la demande auprès de la Fondation du Patrimoine.

Les achats de fournitures sont les suivants:

- charpente bois, volige (devis du 15.04.13) :	2 302,30 €
- achat de lauzes calcaires brutes : BARATHIEU à Chanac (devis 19.06.13) :	2 392,00 €
- toile étanchéité GEDIMAT Millau (devis du 19.07.13) :	1 834,98 €
Total :	6 529,28 €

Les devis et le plan de financement sont joints en annexe.

L'association Vivre Montméjean présente en conséquence son projet à la Fondation du Patrimoine en vue d'une souscription destinée à financer les achats de matériaux nécessaires à la réalisation de la toiture de la maison caussenarde décrite ci-dessus.

A Montméjean, le 19 juillet 2013

Pour l'association, le président,

Christian BOUDES

Pièces annexées à la demande :

- plan de financement (ci-dessous)
- dossier photographique des travaux réalisés (cf dossier transmis en janvier 2013)
- devis d'achat de matériaux
- autres pièces (statuts... cf dossier janvier 2013)

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Dépenses à engager (TTC)		Financement	
• Achat de lauzes calcaire brutes	2 392,00	• Souscription :	3 000,00
• Fourniture charpente bois	2 302,30	• Concours Fondation Patrimoine :	3 000,00
• Matériaux d'étanchéité	1 834,98	• Autofinancement de l'association :	1 000,00
• Divers et imprévus	470,72		
Total	7 000,00		Total 7 000,00

Collectivités publiques et organismes sollicités en novembre 2012 et janvier 2013 :

- Mairie de Saint-André-de-Vézines
- Communauté de communes de Millau – Grands Causses
- Parc naturel régional des Gds Causses 71, bd de l'Ayrolle 12101 MILLAU
- Département de l'Aveyron Place Charles de Gaulle 12007 RODEZ Cedex
- Conseil Régional Midi-Pyrénées 22, bd Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex 9
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine 2bis, impasse Cambon RODEZ
- Fondation du patrimoine 11, bd des Récollets 31078 Toulouse Cedex 4
- AVECC CG 12 Place Charles de Gaulle BP 724 12007 RODEX Cedex
- DREAL Midi-Pyrénées Cité administrative BP 80002 31074 TOULOUSE Cedex 2